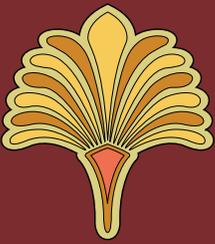


Pedro Duarte, Frédérique Fleck,
Peggy Lecaudé et Aude Morel (dir.)

Histoires de mots

*Études de linguistique latine
et de linguistique générale
offertes en hommage à Michèle Fruyt*



Histoires de mots

Quoi de plus passionnant que l'histoire des mots ? Une quarantaine d'auteurs se proposent dans cet ouvrage de faire partager leurs recherches scientifiques sur le sujet. On découvrira au fil des pages de ces *Histoires de mots* que « célibataire » a pour origine une expression latine signifiant « qui fait ce qu'il veut », tandis que l'épouse est celle « qui reste à la maison », ou encore que le climat pluvieux des mois d'automne (*september, october, november* et *december*) était inscrit dans leurs noms mêmes (*imber* « pluie »). Comment le verbe *caveo*, qui veut d'abord dire « éviter » (*cave canem* !), en est-il venu à signifier « protéger » ? Pourquoi un même mot (*nedum*) peut-il prendre les sens opposés tantôt de « bien davantage » tantôt de « bien moins encore » ? En quoi le connecteur *igitur* (« donc ») révèle-t-il le narcissisme de Salluste ?

À travers ces études particulières sur les origines, la formation, l'évolution et les variations du lexique latin se dessinent de plus vastes perspectives. Quels sont les processus évolutifs mis en jeu par les changements morphologiques, sémantiques et syntaxiques ? Comment des emplois spécifiques liés à l'appartenance sociale, à l'emploi de langues techniques, au bilinguisme ou encore à des particularités idiosyncrasiques émergent-ils et dans quels contextes ? Autant de questions qui touchent également à la linguistique romane, à la linguistique comparée ou à la linguistique générale.

Couverture : Paysage idyllo-sacré (détail) du *cubiculum* de la villa de P. Fannius Synistor à Boscoreale, mur ouest, pièce L, fresque, ca 50-40 av. J.-C., New York, The Metropolitan Museum © Fonds Rogers, 1903

ISBN : 979-10-231-3300-4

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

HISTOIRES DE MOTS

Lingua

Centre
Alfred Ernout

Latina

collection dirigée par Claude Moussy et Michèle Fruyt

n° 15

La Validité des catégories attachées au verbe (n° 1)
Claude Moussy & Sylvie Mellet (dir.)

Les Problèmes de la synonymie en latin (n° 2)
Claude Moussy (dir.)

Structures lexicales du latin (n° 3)
Michèle Fruyt & Claude Moussy (dir.)

Les Structures de l'oralité en latin (n° 4)
Jacqueline Dangel & Claude Moussy (dir.)

Conceptions latines du sens et de la signification (n° 5)
Marc Baratin & Claude Moussy (dir.)

La Création lexicale en latin (n° 6)
Christian Nicolas & Michèle Fruyt (dir.)

Les Modalités en latin (n° 7)
Michèle Fruyt & Claude Moussy (dir.)

La Composition et la préverbalisation en latin (n° 8)
Claude Moussy (dir.)

Latin et langues techniques (n° 9)
Jean-Paul Brachet & Claude Moussy (dir.)

L'Ambiguïté en Grèce et à Rome. Approche linguistique (n° 10)
Claude Moussy & Anna Orlandini (dir.)

Interrogation, coordination et subordination : le latin quin (n° 11)
Frédérique Fleck

La polysémie en latin (n° 12)
Claude Moussy

Espace et temps en latin (n° 13)
Claude Moussy

Syntaxe des indéfinis latins. Quis, quisque, alius (n° 14)
Bernard Bortolussi

Le Latin des cuisiniers. L'alimentation végétale, étude lexicale (n° 15)
Alain Christol

Pedro Duarte, Frédérique Fleck, Peggy Lecaude
et Aude Morel (dir.)

Histoires de mots

Études de linguistique latine
et de linguistique générale offertes
en hommage à Michèle Fruyt



Ouvrage publié avec le soutien du Labex Transfers de l'ENS



Les SUP sont un service général de la faculté de Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2023

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0561-2

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0) 1 53 10 57 60

fax : (33) (0) 1 53 10 57 66

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

QUATRIÈME PARTIE

Variations

LA CONSTRUCTION *-TIO + ESSE* DANS LES TEXTES NORMATIFS DE L'ÉPOQUE PRÉCLASSIQUE

Olga Spevak

Université Toulouse-Jean Jaurès

1. INTRODUCTION

Les noms verbaux latins, qui sont pour la plupart des noms dérivés de verbes, ont fait l'objet de nombre d'études, surtout du point de vue de leur formation (Marouzeau 1914). Les recherches se sont concentrées sur les noms en *-tio* et *-tus*, en particulier, sur l'origine et sur la valeur sémantique de leurs suffixes (Benveniste 1948). M. Fruyt (1995, 1996 et 2002) a le mérite d'avoir, entre autres, affiné certaines conclusions d'É. Benveniste, mis au jour les différences de productivité qui séparent les noms en *-tio* et *-tus* et identifié le rôle important qu'ils jouent dans des langues techniques (dont l'agriculture et la philosophie) pour lesquelles ils fournissent des instruments terminologiques indispensables. Si, du point de vue de la sémantique lexicale et de la morphologie (voir également Pultrová 2011), la question des noms verbaux est pratiquement épuisée, il reste un domaine qui est, pour l'instant, relativement peu exploré : celui des fonctions que les noms verbaux assurent et celui de leur comportement syntaxique.

Dans la présente contribution, nous nous concentrerons sur l'emploi des noms verbaux dans des textes épigraphiques de l'époque préclassique, notamment sur la construction *-tio + esse* qui est récurrente dans les édits et les lois. L'objectif principal sera de montrer que, dans ce type de textes, les noms verbaux remplissent une fonction spécifique : ils sont utilisés pour dénoter des procédures et des actions juridiques.

2. LES NOMS VERBAUX

Les noms verbaux sont des substantifs dérivés, pour la plupart, de verbes ou bâtis sur un thème verbal, comme, par exemple, *petitio* « réclamation », dérivé de *peto* « chercher à obtenir, demander ». Ces noms ont la même valeur dénotative que les verbes (Fruyt 2002 : 173) en ce sens qu'ils expriment, eux aussi, des procès. Cependant, ils le font de manière « réduite » : à la différence de verbes, les noms verbaux sont inaptes à rendre les catégories de personne, de temps, de mode et de voix, qui représentent les catégories typiquement verbales¹. Ils se comportent

1 Cela n'implique pas que les noms verbaux soient entièrement dépourvus de temporalité, voir Spevak (2015).

comme les substantifs en ce qu'ils se construisent avec le génitif (subjectif ou objectif), cas adnominal par excellence, contrairement aux verbes qui encodent leurs arguments obligatoires de manière distincte (généralement, l'agent au nominatif et le patient à l'accusatif, voir Pinkster 2015 : 1038 *sq.*).

3. LA FONCTION RÉSUMPTIVE DES NOMS VERBAUX

Les noms verbaux sont bien attestés dans le latin archaïque et préclassique. H. Rosén (1981 et 1983) a le mérite d'en avoir décrit le fonctionnement et l'emploi, en prenant comme point de départ la théorie de W. Porzig (1942). Ce dernier établit un parallèle entre l'expression verbale et l'expression nominale pour déterminer le rôle des noms verbaux (ou « abstraits ») : ils servent à reprendre un contenu propositionnel (« *Wiederaufnahme eines Satzes durch ein abstraktes Nomens* », Porzig 1942 : 31). Ce phénomène peut être illustré à l'aide de l'exemple suivant, emprunté à H. Rosén (1981 : 17) :

404

(1) *Ecce autem aedificat : columnam mento suffigit suo. Apage, non placet profecto mihi illaec aedificatio.* (Pl., *Mil.* 209-210)

« Le voilà qui bâtit à présent ; il installe une colonne sous son menton. Allons, cette manière de construire ne me plaît guère. »

Le nom verbal *aedificatio* y reprend le contenu propositionnel énoncé au préalable (*aedificat*), en « condensant » l'expression verbale. Les noms verbaux assumant cette fonction apparaissent fréquemment au nominatif, sans que cela constitue proprement une obligation². Cette fonction résumptive des noms verbaux, que W. Porzig appelle *Namen für Satzinhalte* (« noms de contenus propositionnels »), est loin de se limiter au latin ; elle est perceptible en grec ancien et dans d'autres langues indo-européennes. En outre, la fonction résumptive se maintient jusqu'au latin tardif (Seitz 1938).

La reprise d'un contenu est la manifestation la plus claire des noms verbaux en tant que nominalisations d'une expression verbale (Rosén 1981 : 17). Ils anaphorisent alors une forme verbale personnelle. Ils peuvent, en outre, avoir une valeur déictique (Fruyt 2002 : 173), comme en (2), lorsqu'ils se rapportent à la situation d'énonciation :

(2) *Sed quid tibi nos tactio est, mendice homo ?* (Pl., *Aul.* 423)

« Mais de quel droit nous touches-tu, sale mendiant ? » (trad. A. Ernout)

Cet exemple mérite qu'on s'y attarde. Le nom verbal *tactio* « action de toucher » accompagné de *est*, est construit comme le verbe correspondant,

2 Voir *censionem* reprenant *censeo* dans Pl., *Rud.* 1262.

tango, avec un accusatif (*nos*). Une telle construction, archaïque, se rencontre dans des phrases à valeur illocutoire de protestation, de vive réaction d'opposition chez Plaute (Fruyt 1995 : 132), mais elle peut également apparaître dans une phrase impérative (voir *infra* l'exemple (5)). L'emploi de l'accusatif³ constitue un parallèle avec les noms verbaux en *-ndum* qui, eux, maintiennent la rection verbale (Pinkster 2015 : 320).

Quelle que soit la construction – nominale ou verbale – des noms verbaux en *-tio*, ils constituent avec le verbe *esse* une sorte de construction à verbe support (Rosén 1981 : 153 sq. et Pinkster 2015 : 1041), susceptible de commuter avec une forme verbale, comme, par exemple, pour (2), *tibi nos tactio est > nos tangis*, ou pour (3) ci-dessous, *eius petitio esto > is petito*. La valeur de *-tio + esse* est souvent interprétée comme modale, impliquant une idée de devoir et de permission, d'où les traductions par « de quel droit ? », « qu'as-tu à ? », angl. « *what right do you have to ?* » (Löfstedt 1956 : 253 et Fruyt 2002 : 133). Cependant, cette interprétation peut être révoquée en doute, et Rosén (1981 : 154) a émis, à juste titre, des réserves sur ce point. L'emploi des noms en *-tio + esse* dans les textes normatifs, que nous étudierons dans les sections suivantes, permettra de jeter quelque lumière sur la valeur du nom verbal.

4. LA FONCTION DES NOMS VERBAUX DANS LES TEXTES NORMATIFS

Les textes normatifs de l'époque préclassique que nous avons soumis à l'examen⁴ représentent un type de texte particulier qui se distingue par un registre formel et par un style impersonnel. Ils visent une précision sans ambiguïté – d'où aussi de nombreuses répétitions – et, en même temps, une large applicabilité de la norme établie (voir Mattiello 2010). Par leur nature, les noms verbaux représentent des moyens linguistiques qui conviennent particulièrement à ce type de textes. En tant que nominalisations de procès, ils permettent, si besoin est, de présenter un procès globalement en mettant l'action en avant et ses acteurs (l'agent et/ou le patient) en retrait. Le début de la *Lex repetundarum* en fournit un bon exemple (3) ; après avoir déterminé la personne qui peut intenter un procès pour concussion contre un sénateur, la loi précise les actions qui doivent suivre :

(3) [...] qu]OIVE IPS{1} PAREN<s>VE SVOS FILIVSVE SVOS HERES SIET,
 ABLATVM CAPTVM COACTVM CONCILIATVM AVERSVMVE SIET, DE EA RE EIVS
 PETITIO NOMINISQVE DELATIO ESTO. [pr(actoris) quaestio esto, iudicium

3 Pour l'accusatif avec les noms verbaux, voir Landgraf (1898 : 399-402).

4 Voir la note 6 ci-dessous ; la *Sententia Minuciorum* (CIL I² 584), l'édit de L. Sentius (CIL I² 2981), le *Senatus consultum de Bacchanalibus* (CIL I² 581), la *Epistula ad Tiburtes* (CIL I² 586) et la *Lex Cornelia de XX quaestoribus* (CIL I² 587) ne présentent pas la construction *-tio + esse*.

ioudicatio leitisque aestumatio, quei quomque ioudices ex h(ace) l(ege) erunt, eorum h(ace) l(ege) esto ---] ⁵ (*Lex repetund.* CIL I² 583, l. 3, 123 av. n. è.)

« (ce que)...] ou à celui dont lui-même, son parent ou son fils serait héritier, serait enlevé, saisi, extorqué, obtenu ou détourné, concernant cette affaire, qu'il y ait, en accord avec cette loi, réclamation et accusation de sa part ; [de la part du préteur, qu'il y ait enquête ; qu'il y ait tribunal, jugement et évaluation des dommages de la part des juges qui seront (nommés) en accord avec cette loi ---] »

406

Le nom verbal *petitio*, accompagné de *eius* (génitif subjectif) exprime la « demande en justice », la « réclamation ». *Nominis* (génitif objectif) *delatio* est une nominalisation de *nomen alicuius deferre* « dénoncer le nom de quelqu'un » (ce qui a pour conséquence une poursuite juridique). Les noms verbaux expriment les actions qui doivent avoir lieu, littéralement : « qu'il y ait sa réclamation et sa dénonciation du nom » ; elles impliquent un certain nombre de formalités. La suite des actions, telles qu'elles se dérouleront dans l'ordre chronologique, est indiquée dans la partie restituée du texte : *praetoris* (génitif subjectif) *quaestio* « enquête du préteur » ; *iudicium* « tribunal », *ioudicatio leitisque* (génitif objectif) *aestimatio* « jugement » et « évaluation des dommages » qui font l'objet du litige relèvent de la sphère de compétence des juges (*ioudices [...]* *eorum esto*).

Les noms verbaux employés dans ce passage n'ont pas une fonction anaphorique⁶ ; c'est la première mention de ces procès dans la *Lex repetundarum*. Ils expriment les actions juridiques (*actiones*) – c'est-à-dire les moyens procéduraux permettant au demandeur d'agir en justice pour faire reconnaître son droit – qui doivent avoir lieu dans les conditions déterminées par la loi. L'emploi d'un nom verbal pour désigner l'action met en avant le procès sans pour autant effacer complètement l'agent du procès : ce dernier est ici exprimé à l'aide des génitifs subjectifs (*eius*, *praetoris* et *eorum*) ; on notera également la présence du génitif objectif *nominis*.

En fonction du contexte d'emploi dans lequel les noms verbaux apparaissent dans notre corpus, nous distinguerons trois catégories : le nom verbal figure dans l'apodose d'une période conditionnelle ; il figure dans une phrase simple, ou encore dans une relative introduite par *cuius*. La catégorie « autre » renferme les cas pour lesquels le contexte d'emploi est difficile à déterminer. Les données chiffrées sont indiquées dans le tableau 1. En l'espèce, c'est la *Lex repetundarum* qui a fourni la majorité des occurrences ; les autres textes ont confirmé le type

5 Le texte conservé de la loi est en petites capitales ; les parties restituées sont en minuscules entre crochets droits.

6 Pace Rosén (1981 : 17).

d'emploi⁷. Les noms verbaux relevés sont les suivants (entre parenthèses figure le nombre d'occurrences) : *actio* (2), *aestumatio* (4), *capio* (1), *datio* (1), *delatio* (3), *dictio* (1), *exactio* (1), *iniectio* (2), *iudicatio* (2), *persequio* (1), *petitio* (4), *quaestio* (5), *uenditio* (1) et *uocatio* (2).

Tableau 1. Types d'emplois des noms verbaux au nominatif

Type d'emploi	Nombre d'occurrences
A <i>Sei quis... fecerit, ... -tio esto.</i>	16
B... <i>-tio esto.</i>	3
C (<i>praetor</i>) <i>quouis -tio erit / fuit</i>	7
Autre	4
Total	30

4.1. Type A : *Sei quis... fecerit, ... -tio esto*

Le début de la *Lex repetundarum*, mutilé, qui énumère les ayants droit, ne présente pas explicitement cette protase *sei quis... fecerit* mais pour le sens global, l'exemple cité en (3) peut être rangé dans cette catégorie. C'est un contexte privilégié d'emploi de l'expression nominale dans notre corpus : le nom verbal au nominatif singulier figure dans une proposition avec l'impératif *esto*, qui constitue l'apodose d'une période conditionnelle dont la protase introduite par *si* comporte un verbe au futur ou au futur antérieur (ou sigmatique). En revanche, l'expression verbale est choisie là où il s'agit de décrire les démarches concrètes à suivre (4).

(4) QVEI EX H(ace) L(ege) PEQVNIAM AB AL[tero ante K(alendas) Sept(embres) **petet**, is eum, ubei (quadringenti quinquaginta) virei in e]VM ANNUM LECTEI ERVNT, AD IVDICEM, IN EVM ANNUM QVEI EX H(ace) L(ege) [factus] ERIT, IN IOVS **EDVCITO** NOMENQVE EIVS **DEFERTO**. (*Lex repetund.* CIL I² 583, l. 19)

« Celui qui, en accord avec cette loi, réclamera de l'argent à quelqu'un d'autre [avant les Calendes de septembre, il doit – lorsque les 450 hommes seront] élus pour l'année en question – l'emmener devant le juge qui sera nommé, en accord avec cette loi, pour l'année en question, et il doit déférer son nom [du défendeur]. »

On y notera l'expression de l'agent (la relative autonome *quei [...]* *petet*), reprise par l'anaphorique *is*, celle du patient (*eum*), et les démarches juridiques à effectuer, marquées par les impératifs futurs *educito* et *deferto*.

7 Nombres d'occurrences : 22 *Lex repetund.* (CIL I² 586), 4 *Lex agr.* (CIL I² 585), 1 *Lex Lucer.* (CIL I² 401), 1 *Lex Spolet.* (CIL I² 336a), 1 *De pag. Mont.* (CIL I² 1893). Les noms verbaux figurant dans les parties restituées de la *Lex repetundarum* et de la *Lex agraria* n'ont pas été comptés. La *Lex repetundarum* et la *Lex agraria* sont citées d'après M. H. Crawford (1996 : 1.65-74 et 113-123) ; les autres textes, d'après la base de données *Epigraphik-Datenbank Clauss-Slaby* (<http://manfredclaus.de/fr/index.html>, dernière consultation le 15 mars 2017).

La *Lex repetundarum* permet, par son étendue, de faire une telle comparaison directe entre l'expression nominale et l'expression verbale. Cependant, les formules similaires à un nom verbal se rencontrent dans d'autres textes normatifs, tels la *Lex Lucerina* (5) ou l'édit *De pago Montano* (6).

(5) SEI·QVIS·ARVORSV·HAC·FAXIT [ceiv]IVM / QVIS·VOLET·PRO·IOVDICATOD·NI [= nummum L] / MANVM·INIECT[i]O·ESTOD (*Lex. Lucer.* CIL I² 401, l. 4-6, 200 av. n. è.)

« Si quelqu'un agit de manière contraire, que celui des citoyens qui le voudra intente une *mainmise* – comme si l'affaire avait été jugée (*pro iudicato*) – sur lui au montant de 50 sesterces. »

(6) [si qui...] IN [eum HS... / ma]NVS INIECTIO PIGNORISQ(ue) CA[pio siet] (*De pag. Mont.* CIL I² 1893, II.1-3, 150-120 av. n. è.)

« [Si quelqu'un [...]], qu'il y ait une mainmise sur lui pour... sesterces et une saisie de gage. »

408

L'exemple (5), qui présente en outre le nom verbal *iniectio* accompagné d'un complément à l'accusatif (*manum*), concerne la procédure juridique (*legis actio*) de la mainmise ; en (6), le nom *iniectio* est construit régulièrement avec un génitif adnominal. La *manus iniectio* et la *pignoris capio* « saisie d'un gage » sont des procédures à caractère archaïque impliquant un ensemble de règles qui fixent la façon dont il faut agir (« procéder ») pour faire reconnaître un droit en justice (Gaudemet 2014 : 244).

Le déroulement de la procédure de mainmise est décrit dans la *Loi des XII tables* (*apud* Gell. 20, 1, 45, voir Gaudemet 2014 : 257-258). Même si le contexte linguistique est différent (pas de protase hypothétique), on peut bien y observer l'alternance du nom verbal pour désigner la procédure elle-même et les verbes conjugués à l'impératif futur pour indiquer les démarches à suivre.

(7) POST DEINDE MANVS INIECTIO ESTO. IN IVS DVCITO. ([...] DVCITO [...]) VINCITO [...]. (*Lex XII Tab.* 3, 2)

« Ensuite, qu'il y ait mainmise [sur lui = le défendeur]. Qu'on le conduise en justice [qu'on l'emmène [...]] qu'on l'enchaîne [...]. »

4.2. Type B : ... -tio esto

Dans cette catégorie, nous avons rangé trois occurrences qui ne présentent pas (ou tout au moins pas explicitement) une protase hypothétique (comme en (7)). Le nom *uocatio* (pour *uacatio*) en (8), accompagné d'un génitif adnominal (*militiae*), signifie « exemption »⁸. *Vacatio* est un nom verbal tiré de *uaco* qui se

8 Voir *uacatio militiae* dans Cic., *Phil.* 5, 53.

construit avec un ablatif, simple ou prépositionnel⁹. Dans ce cas, le nom verbal n'exprime pas une action juridique mais un statut réglementé.

(8) MILITIAEQVE EIS VOCATIO ESTO [...] (*Lex repetund.* CIL I² 583, l. 77)

« Ils doivent être dispensés du service militaire [...] ».

En outre, cet exemple montre l'emploi d'un datif (attribut) dénotant l'agent du procès : *eis*. De telles expressions du datif apparaissent à cinq reprises dans notre corpus, pour les types A et B. On notera le datif *dicatorei* en (9), « celui qui proclame solennellement », « le sacrificateur », et la relative autonome [ceiv]IVM QVIS VOLET citée en (5).

(9) (SEIQVIS [...] VIOLASIT [...]) ·EIVS·PIACLI / MOLTAIQVE·DICATOR[ei] / EXACTIO EST[od] (*Lex Spolet.* CIL I² 336a, II.8-10, 200 av. n. è.)

« Que le sacrifice expiatoire et l'amende soient exigés par le sacrificateur. »

Il importe d'ajouter que des formules similaires se rencontrent chez Cicéron dans le passage du *De legibus*¹⁰ où il propose des lois sur l'organisation politique de la société (3, 6-11), par exemple en (10) avec *ab eo* pris au sens de *contra eum*. C'est dans ce passage que nous avons relevé un nom verbal en *-us* (11), *ascensus* « accès, accession »¹¹.

(10) *Militiae ab eo qui imperabit prouocatio nec esto.* (Cic., *Leg.* 3, 6)

« À l'armée, il n'y aura pas appel à l'encontre de celui qui exerce le commandement. »

(11) [...] *ollisque ad honoris amplioris gradum is primus ascensus esto.* (Cic., *Leg.* 3, 7)

« [...] et que ce soit pour eux le premier échelon pour s'élever vers un accroissement d'honneurs. »

4.3. Type C : (*praetor*) *quoius -tio erit/fuit*

Un autre contexte d'emploi récurrent des noms verbaux est celui d'une proposition relative déterminative introduite par un pronom relatif au génitif ; le verbe *sum* est alors conjugué à l'indicatif (futur ou parfait). La *Lex repetundarum* en a plusieurs occurrences (12). Le génitif *quoius* (*cuius*) fonctionne comme attribut, le nom verbal est le sujet. Ici encore, le nom verbal exprime une action juridique, un procès envisagé globalement.

⁹ Voir *militia uacarent* dans Liv. 23, 49, 1.

¹⁰ Sur l'« imitation » de la langue des anciennes lois par Cicéron, voir Powell (2005).

¹¹ Dans la présente contribution, nous n'aborderons pas la question de la différence entre les noms en *-tio* et en *-tus*.

(12) SEI QVIS EOR[u]M [...] EX HACE LEGE ALTERI NOMEN [...] ad praetor] EM, QVOIVS EX HACE LEGE QVAESTIO ERIT, DETOLERIT [...] (*Lex Repetund.* CIL I² 583, l. 76)

« Si quelqu'un d'entre eux [...] en accord avec cette loi défère le nom de quelqu'un au prêteur qui sera chargé de l'enquête en accord avec cette loi [...] »

En (13), nous présentons un exemple du même type emprunté à la *Lex agraria*.

(13) [...] quoiue emptum] EST AB EO, QVOIVS EIVS AGRI LOCEI HOMINIS PRIVATI VENDITIO FVIT [...] (*Lex agr.* CIL I² 585, l. 63, 111 av. n. è.)

« [...] et qui a été acheté] à celui qui a effectué, en tant que personne particulière, la vente de cette terre ou de l'une de ses parties [...] »

410

Cet exemple contient une construction très complexe : *quoius* est l'attribut de *fuit*, et *hominis priuati* est un attribut prédicatif ; *eius agri loci* (en asyndète) est le génitif objectif de *uenditio*. Le nom *uenditio* signifie ici la « vente » en tant qu'acte juridique qui a été accompli (*fuit*). La présence du verbe conjugué à l'indicatif parfait, factuel, interdit d'envisager une valeur modale de la construction *-tio + esse*.

5. CONCLUSION

Ainsi, les textes épigraphiques de l'époque préclassique – édits et lois – attestent des noms verbaux en *-tio*, majoritairement employés au nominatif avec le verbe *esse*. Ces noms verbaux expriment des actions, des procédures juridiques ou des actes qui ont un statut réglementé. Dans ce contexte, les noms verbaux n'ont pas de fonction anaphorique ; ils expriment une action de manière globale et condensée, et en même temps impersonnelle. Ils désignent l'action ou la procédure, le « cas » juridique qui a/doit avoir lieu. La construction des noms en *-tio* avec le verbe *esse* privilégie l'apodose d'une période conditionnelle mais elle apparaît aussi dans des phrases simples ou dans les propositions relatives déterminatives. Il n'est guère nécessaire d'attribuer à ces constructions une valeur modale.

Par leurs caractéristiques, les noms verbaux conviennent parfaitement aux textes normatifs qui se distinguent, d'une manière générale, par un registre formel et par un style formulaire. Les expressions verbales, en revanche, expriment des démarches concrètes à suivre, attribuées aux personnes concernées par le procès. Si ces formules étaient prononcées par un magistrat, par exemple, *manus iniectio esto* « qu'il y ait mainmise », elles pouvaient effectivement être dotées d'un caractère officiel, grave et autoritaire. C'est du moins ce que suggère D. Daube (1969 : 49), dans son chapitre sur les « noms d'action », en ajoutant que Plaute,

dont la prédilection pour les noms verbaux est connue, a pu s'en servir – tout au moins dans certains cas (voir l'exemple (2)) – à titre de plaisanterie, peut-être même pour imiter le « jargon » juridique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENVENISTE, É., 1948, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, A. Maisonneuve.
- CRAWFORD, M. H., 1996, *Roman Statutes*, London, Institute of Classical Studies.
- DAUBE, D., 1969, *Roman Law: Linguistic, Social and Philosophical Aspects*, Edinburgh, University press.
- FRUYT, M., 1995, « L'accusatif et les noms en *-tio* chez Plaute », dans D. Longrée (dir.), *De usu. Études de syntaxe latine offertes en hommage à Marius Lavency*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 131-141.
- , 1996, « Noms de procès en latin. Évaluation des positions benvenistiennes dans "Noms d'agent et noms d'action en indo-européen" », dans H. Rosén (dir.), *Aspects of Latin*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck, p. 193-206.
- , 2002, « Les noms de procès en latin en latin archaïque : les substantifs en *-tio*, *-tus*, *-tura* », dans P. Defosse (dir.), *Hommages à Carl Deroux*, Bruxelles, Latomus, t. II, p. 173-187.
- GAUDEMET, J., 2014, *Les Institutions de l'Antiquité*, 8^e éd., mise à jour bibliographique par E. Chevreau, Paris, LGDJ-Lextenso.
- LANDGRAF, G., 1898, « Der Accusativ der Richtung », *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, n° 10, p. 391-402.
- LÖFSTEDT, E., 1956², *Syntactica. Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins*, Lund, C. W. K. Gleerup.
- MAROUZEAU, J., 1914, « Notes sur la fixation du latin classique », *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, n° 18, p. 146-162.
- MATTIELLO, E., 2010, « Nominalization in English and Italian normative legal texts », *ESP Across Cultures*, n° 7, p. 129-146.
- PINKSTER, H., 2015, *The Oxford Latin Syntax*, Oxford, Oxford University Press.
- PORZIG, W., 1942, *Die Namen für Satzinhalte im Griechischen und im Indogermanischen*, Berlin, W. de Gruyter.
- POWELL, J. G. F., 2005, « Cicero's adaptation of legal Latin in the *De legibus* », dans T. Reinhardt, M. Lapidge et J. N. Adams (dir.), *Aspects of the Language of Latin Prose*, Oxford, Oxford University Press, p. 117-150.
- PULTROVÁ, L., 2011, *The Latin Deverbative Nouns and Adjectives*, Prague, Karolinum Press.
- ROSÉN, H., 1981, *Studies in the Syntax of the Verbal Noun in Early Latin*, München, Fink.
- , 1983, « The mechanisms of Latin nominalization and conceptualization in historical view », dans W. Haase (dir.), *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Berlin, W. de Gruyter, t. II, p. 179-211.
- SEITZ, J., 1938, *Über die Verwendung der Abstrakta in den Dialogen Gregors des Grossen*, Borna/Leipzig, R. Noske.
- SPEVAK, O., 2015, « Les noms verbaux en latin », *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 110, p. 289-321.

REMERCIEMENTS

De la première à la dernière heure, Claude Moussy, ancien directeur du Centre Alfred Ernout et de la collection « *Lingua Latina* », nous a fait bénéficier de son soutien et de ses encouragements. C'est à son expérience et à ses conseils avisés que nous devons en grande partie d'avoir pu mener à bien notre entreprise. Lyliane Sznajder aussi nous a souvent fait profiter de ses suggestions amicales, en particulier lorsque nous avons des difficultés à résoudre. Sophie Van Laer nous a accompagnés dans les premiers moments et Jean-Paul Brachet nous a apporté tout son soutien en sa qualité de directeur actuel du Centre Alfred Ernout. Nous leur exprimons à tous les quatre notre plus vive gratitude.

Plusieurs collègues ont accepté d'accorder leur caution scientifique à cet ouvrage : Bernard Bortolussi (université Paris Ouest Nanterre La Défense), Jean-Paul Brachet (université Paris-Sorbonne), Gerd Haverling (Uppsala universitet), Vincent Martzloff (université Paris-Sorbonne), Claude Moussy (université Paris-Sorbonne), Lyliane Sznajder (université Paris Ouest Nanterre La Défense), Esperanza Torrego (universidad autónoma de Madrid), Sophie Van Laer (université de Nantes). Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

La publication n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Labex TransferS de l'École normale supérieure. Nous voudrions exprimer toute notre gratitude à Michel Espagne, directeur du Labex TransferS, et à Stéphane Verger, directeur du laboratoire AOROC (UMR 8546 CNRS-ENS), qui nous ont fait confiance et nous ont accordé la subvention, ainsi qu'à Annabelle Milleville, adjointe à la direction du Labex, qui a veillé efficacement à la mise en œuvre de cette décision.

Nous voudrions, enfin, remercier vivement de leur bienveillante collaboration Olivier Forcade, le directeur des PUPS, et Gladys Caré, éditrice, qui a supervisé la publication du présent ouvrage.

P.D., F.F., P.L. & A.M.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	7
Travaux et publications de Michèle Fruyt	11

PREMIÈRE PARTIE ORIGINES

<i>Advlatio</i>	27
James Clackson	
Le couple <i>tacēre</i> – <i>silēre</i> du latin : étude étymologique.....	35
Charles de Lamberterie	
<i>Morbvs</i> ou la dérélliction.....	61
Georges-Jean Pinault	
Sur l'étymologie du lat. <i>celebs</i> « célibataire »	73
Romain Garnier	
Latin <i>uxor</i> « épouse » et ses correspondants italiques. Où en est le débat scientifique sur l'étymologie ?.....	85
Vincent Martzloff	

DEUXIÈME PARTIE FORMATION

Autour des bois sacrés.....	99
Gérard Capdeville	
Brèves réflexions sur la notion de morphème dans la grammaire ancienne	127
Guillaume Bonnet	
La série des lexies <i>birēm̄is</i> / <i>trirēm̄is</i> / <i>quadrirēm̄is</i> / <i>quinqverēm̄is nāvis</i> : une curiosité morphologique et sémantique.....	135
Marine Guérin	

Note sur la formation du substantif <i>artifex</i>	145
Jean-Paul Brachet	
Éléments de composition dans les adjectifs en <i>-ōsus</i> et <i>-o/ulentus</i>	155
Benjamín García-Hernández	
Quelques énigmes du calendrier romain : le micro-système lexical des noms de mois en <i>-ber</i>	167
Chantal Kircher-Durand	
Les noms en <i>-tio</i> chez Plaute et leur expansion à l'époque républicaine	179
Monique Crampon	
Les adjectifs intensifs en latin : forme, sens et emplois	191
Sophie Van Laer	
Morphologie et sémantique du groupe <i>exigere, exiguus, examen</i>	203
Jean-François Thomas	
Autour de la délocutivité migratoire.....	213
Hannah Rosén	
<i>Dvmtaxat</i>	223
Alessandra Bertocchi & Mirka Maraldi	
Liens de coordination, disjonction et comparaison autour de <i>quam</i>	235
Anna Orlandini & Paolo Poccetti	
Le nom des Latins en étrusque	249
Dominique Briquel	
Pour un dictionnaire onomastique latin.....	261
Heikki Solin	

TROISIÈME PARTIE ÉVOLUTIONS

Le changement morphologique selon Saussure.....	271
Marie-José Béguelin	
Réflexions sur la formation du pluriel italo-roman à partir des documents de <i>Cava dei Tirreni</i>	283
Rosanna Sornicola	

Vérité diachronique et vérité synchronique.....	301
Christian Touratier	
L'évolution sémantique du lexème <i>libertas</i>	313
Manfred Kienpointner	
Esquisse de l'histoire du verbe <i>caueo</i>	325
Claude Moussy	
Le verbe latin <i>Veto</i> : de Plaute à l' <i>Histoire Auguste</i>	335
Esperanza Torrego	
Réflexions sur un cas de synonymie approximative : la concurrence <i>is/ille</i>	349
Marie-Dominique Joffre	
L'article défini et ses emplois : diversité et types de variation.....	361
Ekkehard König	
<i>Nēdum</i> : les intermittences de la négation.....	375
Frédérique Fleck	

QUATRIÈME PARTIE
VARIATIONS

La palette du cuisinier romain.....	389
Alain Christol	
La construction <i>-tio + esse</i> dans les textes normatifs de l'époque préclassique	403
Olga Spevak	
En passant par le lat. <i>pronomem</i> : promenade au cœur d'une (r)évolution terminologique	413
Tatiana Taous	
La catachrèse (<i>abvsio, abvsive</i>) dans le <i>Commentaire</i> de Servius à L' <i>Énéide</i>	425
Sophie Roesch	
Les lacunes lexicales. Le témoignage de Pline l'Ancien.....	437
Pedro Duarte	
Sur quelques aspects de la formation verbale dans la langue poétique.....	453
Gerd V. M. Haverling	
Quelques réflexions sur l'alternance <i>plvs – magis</i> en latin archaïque.....	467
Pierluigi Cuzzolin	

Autour des complétives en <i>quod</i> en latin biblique	477
Lyliane Sznajder	
Conditions d'emploi des tournures <i>habeo</i> + participe parfait passif et <i>habeo</i> + infinitif en latin tardif.....	489
George Bogdan Tara	
Le lexique latin et ses variétés diaphasiques	505
Carmen Arias Abellán	
L'ellipse dans une scène de <i>servus currens</i> chez Térence : une variation diaphasique multifactorielle.....	519
Colette Bodelot	
<i>Igitur</i> en marqueur de l'emprise psychologique. Le cas sallustien à la lumière de la linguistique psychiatrique.....	529
Carole Fry	
La place du pronom réfléchi sujet dans le discours indirect et son interprétation	543
Bernard Bortolussi	
Index des notions	557
Remerciements	561
Tabula gratulatoria	567

TABULA GRATULATORIA

Guy-Jean Abel
Anders Ahlqvist
Thibault André
Carmen Arias Abellán
Marie-José Béguelin
Yasmina Benferhat
Alessandra Bertocchi
Colette Bodelot
Anne Boëffard-Ollivier
Guillaume Bonnet
Bernard Bortolussi
Jean-Paul Brachet
Dominique Briquel
Michel Brouillard
Concepción Cabrillana Leal
Gérard Capdeville
Gladys Caré
Jean-Pierre Chambon
Jacqueline Champeaux
Anne-Marie Chanet
Alain Chauvet
Aidan Cheney-Lynch
Jacques Chollet
Alain Christol
Michel Christol
James Clackson
Danièle Conso
Mireille Corbier
Monique Crampon
Pierluigi Cuzzolin

Charles de Lamberterie

Pedro Duarte

Michèle Ducos

Rembert Eufe

Fabienne Fatello

Frédérique Fleck

Olivier Forcade

Carole Fry

Huguette Fugier

Benjamín García-Hernández

Romain Garnier

Chiara Gianollo

Fiorenza Granucci

Paolo Greco

Marine Guérin

Gerd V. M. Haverling

Roland Hoffmann

Wolfgang Hübner

Larry M. Hyman

Olga Inkova

Britta Irslinger

Marie-Dominique Joffre

Marie-Ange Julia

Manfred Kienpointner

Chantal Kircher-Durand

Ekkehard König

Mauro Lasagna

Sylviane Lazard

Peggy Lecaude

Adam Ledgeway

Renaud Lestrade

Felicia Logozzo

Emilio Manzotti

Mirka Maraldi

Emanuela Marini

Antonio María Martín Rodríguez

Marie-Madeleine Martinet
Vincent Martzloff
Julien Maudoux
Corinne Mence-Caster
Michèle Monte
Aude Morel-Alizon
Claude Moussy
Vincent Nigel
Andrea Nuti
Renato Oniga
Anna Orlandini
Silvia Pieroni
Georges-Jean Pinault
Harm Pinkster
François Ploton-Nicollet
Paolo Poccetti
Michel Poirier
Tomas Riad
Sophie Roesch
Hannah Rosén
Nathalie Rousseau
Françoise Skoda
Heikki Solin
Rosanna Sornicola
Olga Spevak
Lyliane Sznajder
Martin Taillade
Tatiana Taous
George Bogdan Tara
Jean-François Thomas
Esperanza Torrego
Christian Touratier
Liana Tronci
Luis Unceta
Sophie Van Laer
Philippe Vandaële

ATILF - CNRS

Centro Internazionale sul Plurilinguismo de l'Université d'Udine

Institut de linguistique et de philologie de l'Université d'Uppsala

Institut d'études augustiniennes de l'Université Paris-Sorbonne

UFR de latin de l'Université Paris-Sorbonne

UZH, Forschungsbibliothek Jakob Jud